

8/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-quatre le 8 avril à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Les Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2024.

Présents : Annie Monnier, Annie Butruille, Christelle Lambert, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Daniel Deregnacourt, Françoise Pasbecq, Brigitte Deregnacourt, Josiane Delattre.

Absente : Véronique Pollet

Excusées : MM. Annie Goupil, Charafa Ben Lebsir (donne pouvoir à A. Monnier), Laurence Dufour.

Objet : Contribution solidarité à la banque alimentaire 2024

Annie Monnier rappelle au Conseil d'Administration la convention de partenariat signée avec la Banque Alimentaire lors de la réunion du 5 mars 2010.

Cette convention prévoit une contribution solidarité qui est fixée par la Banque Alimentaire en fonction du nombre de bénéficiaires inscrits.

Pour l'année 2024, le montant de la contribution a été fixé à 11,00 € par bénéficiaire.

Le nombre de bénéficiaires inscrits est de 135 pour 2024. La contribution est donc fixée à 1485,00 € (mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros) pour l'année 2024 et sera versée à la Banque Alimentaire par mandat administratif ainsi que la cotisation annuelle de 15,00 € qui sera également payée par mandat administratif.

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse, après en avoir délibéré à l'unanimité soit 10 voix, il est décidé d'attribuer la contribution à la banque alimentaire d'un montant de 1 485,00 € pour l'année 2024 ainsi que la cotisation annuelle d'un montant de 15,00 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait et délibéré les jours, mois et ans
susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Signé

Annie MONNIER